



**Analyse de pratiques et supervisions en psychiatrie :
Réfléchir ensemble pour mieux soigner**

Page 2

- Les SISM 2025
- Mois sans tabac
- Formations Contexte

Page 3

- Bienvenue
- Bonne route !
- Carnet de naissance
- Changement du taux de
prélèvement à la source

Page 4

- Nouveaux documents
Qualité
- Nos patients en balade
- Annexe : Qualipsy 70

Travailler en psychiatrie, c'est être confronté quotidiennement à des situations humaines complexes et de souffrance psychique souvent éprouvantes. Les professionnels du soin dont la compétence s'exerce dans le champ de la psychopathologie interviennent auprès des personnes souffrant de difficultés majeures de communication avec le monde extérieur ainsi que dans leur communication interne.

L'analyse des pratiques professionnelles nommée aussi supervision clinique représente un espace de réflexion régulier interrogeant les pratiques quotidiennes des équipes. Elle permet d'analyser des situations de soins qui posent problème. Elle vient par un travail collectif d'échanges entre les différents professionnels, souvent par l'étude de cas cliniques, remettre du sens dans les pratiques soignantes, débloquent des difficultés inhérentes à l'articulation dans les soins entre la posture soignante et la singularité du patient.

L'analyse des pratiques est un espace de respiration pour les équipes soignantes qui est régi par une parole libre et des règles de confidentialité. Elle permet de penser sa démarche de soignant, de poursuivre son élaboration en la questionnant, de partager les différents ressentis et les représentations que les soignants vivent dans une situation donnée.

Ainsi, l'analyse des pratiques et la supervision jouent un rôle clé dans la réflexion autour des pratiques d'isolement et de contention. En favorisant un regard collectif sur ces situations, elles permettent de mieux comprendre les facteurs déclencheurs, ce qui se joue dans la relation soignant-soigné et d'identifier des alternatives moins contraignantes afin de prévenir leur recours systématique.

Au CH du Gers, ces supervisions et analyses de pratiques professionnelles sont mises en place au Pôle Enfants Adolescents depuis plusieurs années et depuis novembre 2023 au sein du Pôle Adulte. Ces supervisions sont ouvertes à l'équipe pluridisciplinaire (infirmiers, aide soignants, AES, ASH, éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, assistantes sociales). En fonction du format et des objectifs, il peut être ouvert aux médecins et AMA (cas du PEA et du CSAPA entre autres). Il existe aussi des analyses de pratiques managériales dont bénéficient les cadres de santé, les cadres socio éducatifs et les cadres supérieurs de santé.

L'analyse des pratiques s'inscrit donc dans une dimension institutionnelle, portée par cette dernière dans sa permanence et articulée aux dispositifs de soins nécessaires que sont les réunions cliniques, les réunions de fonctionnement qui participent à la mise en sens des situations de soins, situations de soins sans lesquelles il n'y a pas de soins.

ELISABETH MAURAY,
DIRECTRICE DES SOINS



LES SEMAINES D'INFORMATION EN SANTÉ MENTALE 2025

La 36ème édition des SISM aura lieu du 06 au 19 octobre 2025, autour de la thématique suivante :
« Pour notre santé mentale, réparons le lien social ».

Pour rappel les SISM sont un événement national et ont différents objectifs : **promouvoir** une vision globale de la santé mentale, **informer** sur la santé mentale, **déstigmatiser** les troubles psychiques et les ressources en santé mentale, **favoriser** développement des ressources, **Fédérer** les personnes qui souhaitent agir en faveur de la santé mentale, **Faire connaître** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien de proximité. Dans le Gers, un collectif s'est créé depuis 2022 et compte aujourd'hui une cinquantaine de partenaires.

Le programme complet est disponible dans les unités et services, 3 événements en particulier sont organisés par notre hôpital :

CONFÉRENCE-ÉCHANGES « VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE ET HANDICAP, DES RESSOURCES POUR PASSER LE CAP »

Lundi 13 octobre de 14h00 à 15h30 au DAC 32, 22 bis avenue de l'Yser à Auch

Venez découvrir le Centre Ressource Intimagir qui vise à soutenir la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, et explorer des possibilités concrètes d'y avoir accès avec Théo Ferroni, pair-expert concerné par le handicap psychique. Animé par le Centre Ressource Intimagir Occitanie et Théo Ferroni, psychoéducateur

Public : ouvert à tous sur réservation

Organisation : Équipe Rehalysé, Centre Hospitalier du Gers

Renseignements : rehalysé@ch-gers.fr / 05 62 60 66 33



COURSE D'ORIENTATION

Mercredi 8 octobre de 14h00 à 17h00 au Centre Hospitalier du Gers

10 rue Michelet à Auch

Venez découvrir le Parc du Centre Hospitalier du Gers en participant à une course d'orientation. De nombreux ateliers à découvrir et des cadeaux à gagner ! Goûter offert !

En cas d'intempéries, report au 15/10

Public : ouvert à tous - sur inscription

Organisation : UFOLEP, Centre Hospitalier du Gers, Projet Territorial de Santé Mentale

Renseignements : 06 37 87 76 88 - ufolep32@ligue32.org



ATELIER D'INITIATION AU NUMÉRIQUE POUR DÉBUTANT

Lundi 6 octobre de 14h00 à 16h00 à Rehalysé, au Centre Hospitalier du Gers à Auch

Venez apprendre à vous servir d'un ordinateur, utiliser Google et les e-mails.

Public : ouvert à tous - sur inscription

Organisation : Centre de Réhabilitation Psychosociale Rehalysé - Centre Hospitalier du Gers

Renseignements : rehalysé@ch-gers.fr / 05 62 60 66 33

INFOS MOIS SANS TABAC



10^e EDITION DU MOIS SANS TABAC !

1 MOIS SANS TABAC, C'EST 5 FOIS PLUS DE CHANCE D'ARRÊTER...

INSCRIVEZ-VOUS A « MOIS SANS TABAC »

**Jeudi 16
OCTOBRE 2025**

De 10h à 16h
stand d'infos dans
le parc du CHG

Abordons
Ensemble la
question du
Tabac



SCAN ME

UN NOUVEAU SUPPORT DE FORMATION POUR CORTEXTE

L'idée de vidéos d'auto-formation est en réflexion depuis quelques mois et voit le jour ce mois-ci. Ce nouveau support est une solution plus accessible et moins contraignante pour mieux adapter les délais de formations aux réalités du terrain au nombre élevé d'étudiants.

Chaque vidéo d'auto-formation décrit une pratique, une consigne de saisie ou une fonctionnalité de Cortexte. Les vidéos permettent de dispenser à coup sûr les même informations et consignes à chaque agent. L'auto-formation se fait en une séance ou morcelée en fonction de chacun. Il est également prévu d'enregistrer les mêmes supports pour toutes les catégories professionnelles arrivant dans notre établissement. L'enrichissement de notre vidéothèque se fera au cours du mois d'octobre pour l'essentiel, et au fur et à mesure des évolutions.

A l'arrivée d'un agent, ses identifiants de connexion informatique lui permettront d'accéder à TIPI et de consulter les vidéos relatives à sa catégorie professionnelle et son affectation. Cette lecture se fait à son rythme et en adéquation avec les besoins de l'équipe. Un passage au DIM, bien plus rapide, restera tout de même obligatoire. C'est un temps d'échange nécessaire pour clarifier les zones d'ombres, pour vérifier la compréhension des points essentiels et obtenir les identifiants propres à l'outil Cortexte.

En formation continue, ces vidéos d'auto-formation pourront également être utiles à tout agent qui souhaite se remettre à jour sur certaines pratiques qui peuvent évoluer. Bien évidemment, elle permettront également d'assurer une meilleure transition lors d'une mutation entre les unités d'hospitalisation et l'ambulatoire, et inversement.

Le DIM n'en reste pas moins à votre écoute pour toutes les précisions en temps réel qui vous seraient nécessaires.

BIENVENUE !

Alisson , infirmière
Cathy , secrétaire médicale
Rudy , agent des services hospitaliers
Hélène , infirmière
Stéphanie , aide-soignante
Magalie , infirmière
Nabil , aide-soignant
Albanie , praticien hospitalier contractuelle
Léna , éducatrice spécialisée
Laura , agent des services hospitaliers
Kévin , ouvrier principal

BONNE ROUTE !

Sylvie , adjoint des cadres
Ilona , agent des services hospitaliers
Paul , aide-soignant
Maël , agent des services hospitaliers
Stéphane , infirmier
Rui , infirmier
Sandrine , agent des services hospitaliers
Lola , agent des services hospitaliers
Kim , infirmière
Joanne , psychologue



CARNET DE NAISSANCE

ANTOINE, né le 27 août 2025, félicitation à son papa **Maxime** .

CHANGEMENT DU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



La Direction générale des finances publiques nous informe du changement pour le taux de prélèvement à la source au 1er septembre :

Chaque année au 1er septembre, le taux de prélèvement à la source est actualisé en fonction des revenus déclarés entre avril et juin (campagne IR). Cela suscite parfois des interrogations de la part des salariés ou des pensionnés, notamment lorsque leur taux évolue et impacte le montant retenu à la source sur leurs salaires ou leurs pensions.

À partir du 1er septembre 2025, l'article 19 de la loi de Finances pour 2024 prévoit **l'application du taux individualisé par défaut à chacun des conjoints, en lieu et place du taux foyer**. Le taux individualisé permet à chaque membre du foyer d'avoir un taux de prélèvement à la source qui correspond au niveau de ses revenus propres. Cela n'a aucune conséquence sur le montant total de l'impôt du foyer. Ainsi, le montant prélevé individuellement sera réparti plus équitablement, en fonction des revenus de chaque membre du foyer. Cela pourra donc modifier, à la hausse ou à la baisse selon les situations, le montant net de salaire ou de pension perçu par chacune et chacun. Conserver ou revenir au taux foyer est toujours possible : certains contribuables ont d'ailleurs coché cette option au moment de leur déclaration. Ils pourront le faire à leur convenance à partir du 1er septembre sur simple demande au sein de leur espace fiscal en ligne ou auprès des services de la DGFIP.

Les usagers recevront une information sur l'impact de cette évolution directement de la DGFIP. Vous trouverez ci-dessous des éléments pour répondre, le cas échéant, aux questions de vos salariés ou pensionnés.

Qui est concerné ?

Ce dispositif s'applique automatiquement à partir du 1er septembre 2025 aux couples mariés ou pacsés jusqu'ici soumis au taux foyer. Désormais, c'est le taux individualisé qui sera appliqué par défaut à tous les contribuables, sauf s'ils ont opté explicitement pour rester au taux foyer lors de leur déclaration.

Quel impact sur leur fiche de paie ou leur pension ?

Si les usagers n'ont pas opté pour conserver le taux du foyer, l'individualisation de leur taux peut avoir un effet à la hausse ou à la baisse sur le montant retenu à la source.

Ainsi, certains usagers verront le montant de leur revenu net après impôt augmenter ou diminuer, alors que leur revenu brut n'a pas varié par rapport au mois précédent. Ce changement est sans conséquence sur le montant d'impôt global du couple qui reste strictement identique, seule sa répartition entre les conjoints est modifiée.

Le salarié ou pensionné a opté pour la confidentialité du taux, son taux individualisé va-t-il s'appliquer ?

Non, en cas d'option pour la confidentialité du taux, c'est toujours le taux neutre (consistant à appliquer directement le barème de l'impôt sur le revenu) qui s'applique.

Pour toute autre question de vos salariés ou pensionnés sur l'impact de cette modification, vous pouvez les inviter à contacter le numéro national d'assistance des Finances publiques au 0809 401 401, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (service gratuit + coût de l'appel).

NOUVEAUX DOCUMENTS QUALITÉ

Afin de vous tenir régulièrement informés, nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents qualité récemment actualisés ou créés, **RDV sur IntraQual.Doc pour les consulter**.

→ Sur le parcours du patient

- * Procédure « Parcours de soins du mineur »
- * Procédure « SDRE - Prise en charge d'un patient admis en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat »
- * Procédure « SDDE (Soins sur Décision du Directeur de l'Etablissement) - Prise en charge d'un patient admis en soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou en cas de péril »
- * Procédure « Sorties contre avis médical, sorties à l'insu du service et sorties sans autorisation (fugue) » et formulaire « Fiche de réintégration - Sortie sans autorisation - Annexe 6 (fugue) »
- * Mode opératoire « Traitement des premières demandes de tous les Centres Médico-Psychologiques (CMP) du Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PPEA) »

→ Sur la prise en charge médicamenteuse du patient

- * Formulaires « Dotation - MAS Villeneuve » et « Renouvellement de dispositifs médicaux et médicaments à usage externe - MAS Villeneuve »

→ Sur les ressources financières

- * Procédure « Gestion des budgets de la Commission de Répartition des Fonds (CRF) et modalités d'utilisation des avances (achats de fournitures) - Centre Hospitalier du Gers »
- * Procédure « Gestion des crédits des activités éducatives, de socialisation et de loisirs - Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) »

→ Sur la blanchisserie

- * Procédure « Circuit linge sale - linge propre - MAS Villeneuve »
- * Procédure « Procédure de traitement du linge en blanchisserie »
- * Modes opératoires : « Transport linge propre » ; « Séchage en séchoir et plieuse semi-automatique » ; « Réception et pré-tri linge sale en blanchisserie » ; « Pliage manuel du linge » ; « Marquage du linge neuf et dotation en blanchisserie » ; « Lavage linge sale en blanchisserie » ; « Engagement / pliage automatique linge propre »

→ Sur la logistique

- * Procédure « Mise à disposition des chambres à l'internat »

→ Sur le risque infectieux

- * Mode opératoire « Signalement interne et externe d'infection nosocomiale » et formulaire « Fiche de signalement interne Infection nosocomiale / Infection à risque épidémique »
- * Mode opératoire « Plan local de maîtrise des épidémies »
- * Formulaire « Checklist – Direction / Cadres – Gestion d'un cluster d'infections respiratoires aiguës Identification & signalement »
- * Formulaire « Check-list - Gestion tout type d'épidémie »
- * Document d'information « Annuaire des signalements externes »



LA CELLULE QUALITÉ

NOS PATIENTS EN BALADE



Les patients de **Réhalysé** qui ont participé à l'atelier "se recréer" ont organisé une sortie du 08 au 09/09 au Domaine du Lazaret à Sète. Au programme : découverte de la ville, profiter de l'instant dans différents lieux (vieux port, la corniche, plage, Mont St Clar). Un vrai temps de partage et de socialisation dans un environnement apaisant pour se reconnecter à soi, aux autres et à la nature.

La **Réhab'** était de sortie à Arreau le 11/09, ce qui a permis d'analyser la capacité d'adaptation en vue d'un changement d'environnement, de favoriser les approches relationnelles et la communication. Ce fut également le partage d'un moment dans un milieu différent, pour prendre du plaisir et se ressourcer.

A la demande d'une résidente qui désire aller voir la mer, sortie à Mimizan plage pour la **MAS** le 17/09, pour apporter du plaisir et une rupture avec le quotidien.



Prochain numéro : **Lundi 27 octobre**

faites parvenir vos infos à l'Équipe Com' pour le : **Lundi 20 octobre**